

UTILISATION DES PARKINGS

Il incombe aux organisateurs de manifestations de gérer le parcage du public. A partir de 350 spectateurs attendus, un service de parcage est nécessaire. Deux personnes sont nécessaires pour assurer un service de parcage efficace. Si le locataire ne dispose pas du personnel nécessaire, une agence privée sera mandatée par Bicubic, aux frais du locataire.

Parking principal

En face de Bicubic : 180 places. 3h gratuites, puis 1.-/h.

Parking complémentaire

Solution de secours lorsque le parking principal ne suffit pas : garer les véhicules en épi sur les lignes rouges, devant le Bicubic. Pour ce faire, il convient de couvrir les différents panneaux d'interdiction de stationner. Il faut cependant tenir compte des dangers liés à ce parcage en bordure de route. Mise en place de trio pan clignotants aux abords (vous en trouverez deux dans l'office de Bicubic), respect des distances de sécurité autour du passage clouté.

Lors de très grandes manifestations, il est possible de procéder à la fermeture complète de la route d'Arruffens. Une demande doit être adressée à la Police de la circulation, chemin de la Madeleine 8, 1763 Granges-Paccot.

Parcage du public exclu

- sur la rampe d'accès à la salle de spectacle
- devant les commerces (Otto's et Pizzeria)
- dans le quartier En Bouley (en contre-bas de Bicubic)
- devant la cheminée de Bicubic (rampe d'accès pour la station de chauffage).

C'est à l'organisateur de veiller au respect de ces consignes. MERCI pour votre aide !

Cartes journalières de parking

Lors de longues manifestations, il est possible d'obtenir des cartes journalières (= ticket *sortie unique*) auprès de la commune de Romont. Elles s'utilisent de la façon suivante : les spectateurs/participants prennent un ticket normal en entrant dans le parking puis, l'organisateur échange ce ticket contre un ticket *sortie unique*. Ces tickets sont à commander à la commune de Romont (026 652 90 70) au plus tard 2 semaines avant la manifestation et sont facturés à l'organisateur au tarif de CHF 7.- la pièce, ce qui correspond au tarif journalier maximum.

Ces tickets sont valables une année à partir de la date de création.